

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°023-2023

Compte administratif 2022 du service d'assainissement

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption des budgets de l'exercice 2022, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif du service d'assainissement sont présentés par chapitres.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, en exécution des décisions du Conseil Municipal ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice.

Les comptes par chapitres se présentent ainsi :

EXPLOITATION		
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 985,74
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 788,53
TOTAL DEPENSES		22 774,27
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	42 845,33
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 465,75
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 619,37
TOTAL RECETTES		66 930,45

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 307,11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	31 615,34
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 619,37
TOTAL DEPENSES		49 541,82
RECETTES		
10	DOTATIONS	25 842,60
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 788,53
TOTAL RECETTES		42 631,13

Ces écritures sont conformes à celles du compte de gestion et l'on retrouve donc les mêmes résultats comptables :

CG BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RESULTAT EXERCICE	-6 910,69	44 156,18	37 245,49
RESULTAT CLOTURE 2021	59 878,59	25 842,60	85 721,19
AFFECTATION RESULTAT		25 842,60	25 842,60
RESULTAT DE CLOTURE	52 967,90	44 156,18	97 124,08

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu l'exécution budgétaire 2022,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De désigner Madame Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, en qualité de présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif 2022.

Dans un second temps, sous la présidence de Madame CLIMENT, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

2. D'approuver le compte administratif 2022 du service annexe de l'assainissement.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr